conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



METAPUR 500 ML

00000000001704712

Version 1 Date de révision 24.04.2008 Date d'impression 26.02.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : METAPUR 500 ML

numéro d'identification : 64565

Utilisation de la subs- : Produit de nettoyage

tance/préparation Réservé aux utilisateurs professionnels.

Société : W&M France Professional S.A.S

3, avenue du Canada 91974 Les Ulis Cedex

 Téléphone
 : +330169189500

 Téléfax
 : +330169188965

 Numéro de téléphone d'appel
 : 01.45.42.59.59 (INRS)

d'urgence

Service établissant la fiche

technique

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration [%]
naphta lourd (pétrole), alkylation Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation des produits de réaction de l'isob	64741-65-7	R53 Xn; R65 R66	>= 5 - < 10
C16-18 Alcohol, C18- unsat., ethoxylated, pro- poxylated		Xi; R38 N; R50	>= 5 - < 10

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



METAPUR 500 ML

00000000001704712

Version 1 Date d'impression 26.02.2009 Date de révision 24.04.2008

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

> poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un méde-

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

: Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir Contact avec les yeux

> l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant

au moins 15 minutes.

: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas Ingestion

faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien

faire avaler à une personne inconsciente.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions Moyen d'extinction approprié

locales et à l'environnement voisin.

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Autres informations Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Méthodes de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



METAPUR 500 ML

00000000001704712

Version 1 Date d'impression 26.02.2009 Date de révision 24.04.2008

contre l'incendie et l'explosion

Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'ori-

gine.

en commun Autres données

Précautions pour le stockage : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions. Protéger du gel.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition au poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Protection des yeux Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

: Vêtement de protection

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme liquide

Couleur blanc

Odeur : caractéristique

Données de sécurité

Point d'éclair : > 61 °C

pН env. 6,9

Densité : env. 0,94 g/cm3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



METAPUR 500 ML

00000000001704712

Version 1 Date de révision 24.04.2008 Date d'impression 26.02.2009

Hydrosolubilité : dispersable

Temps d'écoulement : 11 - 13 s

4 mm

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Protéger du gel.

Décomposition thermique : donnée non disponible

Réactions dangereuses : Stabilité:

Pas de dangers particuliers à signaler.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritation de la peau : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le

produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la

peau.

Irritation des yeux : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le

produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation : donnée non disponible

Autres informations ... donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation

respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux déter-

gents.

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique sup-

plémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes. Les récipients vides doivent être mis à la

disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur

élimination.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



METAPUR 500 ML

00000000001704712

Version 1 Date de révision 24.04.2008 Date d'impression 26.02.2009

Code des déchets : Le code européen des déchets

200129

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Autres informations : Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas

une substance ni une préparation dangereuse.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les

professionnels.

Législation nationale

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003

Produits dérivés du pétrole: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole Diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de ga-

zoles compris) Quantité 1: 2.500 t

Quantité 1: 2.500 t Quantité 2: 25.000 t

Contenu en composés organiques volatils (COV)

Pourcentage de composés volatils: 0,01 %

0,32 g/l

contenu en COV sans l'eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

Pourcentage de composés volatils: 0,01 %

0,12 g/l

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements

utilisés sur les surfaces en bois

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



METAPUR 500 ML

000000000001704712

Version 1 Date de révision 24.04.2008 Date d'impression 26.02.2009

16. AUTRES DONNÉES

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R38 Irritant pour la peau.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

Adelya

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits